



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Appareillages et soins

Question écrite n° 50090

Texte de la question

M. Alphonse Bourgasser appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur le non-remboursement à 100 %, par la sécurité sociale, des prothèses auditives, aux invalides de guerre à 50 %. En effet, il apparaît que cette carence est préjudiciable à un grand nombre d'invalides de guerre, retraités aujourd'hui, qui voient dans cette mesure non seulement une baisse de leurs ressources mais l'ingratitude de la France vis-à-vis de ces anciens combattants, blessés de guerre. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si des mesures compensatrices ont été mises en place et, dans la négative, quelles dispositions il compte prendre afin d'apporter une réponse humaine à ces personnes déjà en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Bourgasser Alphonse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50090

Rubrique : Pensions militaires d'invalidité

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1589